

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 23 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO, Mme HOLGADO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 25
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

19 – TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L542-3 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, après avis du Comité Social Territorial.

Considérant la vacance de postes d'agents titulaires à la suite de disponibilité, départ en retraite et modification du besoin,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 09 septembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression au tableau des effectifs de cinq postes de titulaires :

- Un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste de Directeur des Services Techniques aux grades d'ingénieur ou ingénieur principal à temps complet,
- Un poste de chargé de mission en aménagement urbain et paysager (emploi permanent de catégorie A) à temps complet,
- Un poste d'agent polyvalent des espaces verts aux grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps

complet.

La commission n°1 (Affaires Générales / Ressources Humaines) s'est réunie le 15 septembre 2025 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 15 septembre 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 03/10/25
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20250930-76296-DE-1-1

la Secrétaire de Séance,
Madame Danielle GRANGEON



Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

